

2024-09-05

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	20

Date d'affichage : 13/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 9 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le deux septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, DAUTY Virginie, DESGUEE Jérémie, FRENEE Anais, GILBERT Sebastien, GALLIER Erick, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, MALBEC Béatrice, RAVACHE Jérôme, PELTIER Virginie.

Madame PELTIER arrivé à 20h02 a pu prendre part à toutes les délibérations.

Monsieur DAVID arrivé à 20h22 n'a pu prendre part aux délibérations qu'à partir de la délibération 2024-09-04

Absents excusés : PATIENCE Mickaël à donne pouvoir à DESGUEE Jérémie, MOTTIN Christelle donne pouvoir à LECAPITAINE Christelle, PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky, GILETTE Valérie

Absents : LEMIERE Marc-Antoine, LEROUILLY Chloé

Présents : 16 à 17 selon les sujets

Pouvoirs : 3

Votants : 19 à 20 selon les sujets

La séance a été ouverte à 20h00.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Zone d'Accélération d'Énergie Renouvelable

Délibération 2024-09-05

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Considérant qu'en conformité avec la loi, la concertation du public a été effectuée du 24 juin au 31 juillet, selon les modalités suivantes : réunion publique avec présentation du projet et débat ; publication du diaporama sur le site internet de la commune avec possibilité de transmettre les avis et suggestions. Le bilan de cette consultation est le suivant :

- Lors de la réunion, deux personnes ont souligné que compte tenu des enjeux, il était important pour la commune de diversifier les énergies renouvelables et de ne pas se priver d'un potentiel du territoire.
- A ce jour, aucun message n'a été reçu, à la suite de la publication de la présentation sur le site internet de la commune.

Considérant le projet établi comme suivant :

- Eolien terrestre : aucune zone n'a été retenue sur la commune
- Photovoltaïque :
 - Solaire en toiture : Il est proposé de définir l'ensemble du territoire comme zone d'accélération du solaire en toiture ;
 - Solaire Photovoltaïque: Il est proposé de définir comme zone d'accélération, l'ensemble des zones de parking non couvert de plus de 500m² (AB179 et B0072) en ombrière, ainsi que les espaces inexploités au bord de l'A84 en photovoltaïque au sol;
 - Agrivoltaïque: Non concerné par les ZAE nR (mission de la chambre d'agriculture)
- Production et valorisation de biogaz : Il est proposé de définir comme zone d'accélération la zone d'implantation du projet de l'unité de méthanisation, dans la zone d'activité de Tournay sur Odon.
- Hydroélectricité : aucune zone n'a été cartographiée sur la commune.
- Géothermie de surface et biomasse : Il est proposé de définir comme zone d'accélération l'intégralité des secteurs urbanisés et à urbaniser de la commune inscrits au PLUi.

Décision : 18 POUR 0 CONTRE 2 ABSTENTIONS

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DEFINISSE comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la communes les zones figurant en annexe à la présente délibération.

VALIDE la transmission de la cartographie ces zones à Mme le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Calvados, ainsi qu'à Pré-Bocage Intercom.

Certifié exécutoire le
13/09/2024,
Le Maire, Christian VENGEONS

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

